



CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 21 avril 2022

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 11 avril 2022. Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Guy Louchard, Hélène Ferro, Christian Geardrix, Christelle Dulau, Delphine Laizet, Thierry Guillaume, Patricia Charannat, Brigitte Brocheton, Pierre Léger.

Excusés : Christophe Trillaud (pouvoir à Christian Geardrix), Guillaume Périn, France Stivil.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 19h00, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 10 Mars 2022,
- Affectation du Résultat — Délibération,
- Examen et Approbation du Budget Primitif 2022,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de réunion du 10 mars 2022

Monsieur le maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Affectation du Résultat — Délibération

Monsieur Thomas, trésorier, présente la situation financière de la commune et explique les différents critères d'analyse de la gestion 2021. Vouzan n'est pas une commune riche.

Le fond de roulement de la commune (173 jours) est satisfaisant. La trésorerie (173000 €) est bonne. L'endettement est maîtrisé. La CAF (Capacité d'Auto Financement) est raisonnable (5,3 ans).

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 49 000 € (→ investissement)
- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 63 755,14 €

Et soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Thierry Guillaume : L'excédent de fonctionnement est-il régulier chaque année : Monsieur le maire précise qu'une commune ne peut pas être en déficit.

Examen et Approbation du Budget Primitif 2022

Le projet de budget a été remis à chaque membre du conseil. Monsieur le maire présente le budget par chapitre.

Le budget de fonctionnement se monte à 538 477,14 €.

→ 19h56, arrivée de Kévin Branlé.

Thierry Guillaume : Où apparaissent les frais d'entretien ? Chapitre 11.

Le budget d'investissement se monte à 623 965,90 €. Il intègre notamment :

- La création de cinq nouveaux éclairages publics à Mirande
- Les arbres de naissance
- La réfection de l'entrée de la mairie
- La fin des travaux du restaurant scolaire (dont connexion au réseau d'assainissement)
- Réalisation d'une aire à déchets recyclables pour le cimetière
- Le raccordement des bâtiments publics au réseau d'assainissement (mairie, presbytère, salle des fêtes)
- Réalisation des écluses définitives à Maison Neuve
- Pose de deux nouveaux poteaux à incendie (Maine Gaubrun et Impasse de Chez Devige).
- Achat d'un feu tricolore pédagogique
- Complément du système de vidéo surveillance
- 1ère phase du projet de micro-crèche (sous réserve d'obtention des subventions sollicitées)

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Questions diverses

- Christelle Dulau : Distribution des questionnaires « Laverie, atelier repassage, couture, retouches)
- Delphine Laizet : Point sur l'organisation des Soirs Bleus. Difficile de concilier les disponibilités des groupes avec les disponibilités dans la commune. Il est proposé de fixer une date en septembre (10/11 ou 17/18 septembre).
- Christian Geardrix : Planning de tenue du bureau de vote le 24 avril 2022.
- Guy Louchard : Point sur les travaux SEMEA entre le Vieux Bourg et la Coquille
- Kévin Branlé : Proposition de commission travaux au mois de mai (projet de réfection du parvis de l'église et autour du monument aux morts).
- Brigitte Brocheton : Problèmes avec des jeunes en moto sur le bourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.